

AR Prefecture

005-210501078-20240212-12_2024-DE
Reçu le 14/02/2024
Publié le 14/02/2024

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON



MAIRIE DE PUY SAINT ANDRE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

CONVENTION DE BÉNÉVOLAT

ENTRE :

La Commune de PUY ST ANDRÉ, 644 route du Canal, le Chef-lieu, 05100 PUY ST ANDRÉ, représentée par Madame Estelle ARNAUD, le Maire, autorisée par délibération n°12-2024 du 12 février 2024, ci-après désignée la collectivité ;

D'UNE PART,
ET,

.....

demeurant :

Téléphone : E-mail :

Ci-après désignés le(la) collaborateur(trice) ;

D'AUTRE PART,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de régler les conditions d'organisation et de déroulement du bénévolat accompli par au sein de la bibliothèque de Puy Saint André.

La présente convention de bénévolat a été conclue à l'initiative de la commune de Puy Saint André.

ARTICLE 2 : CADRE D'INTERVENTION DU BENEVOLAT

Est bénévole, toute personne qui apporte une aide volontaire non rémunérée à la commune de Puy Saint André.

Les interventions pourront se faire dans le cadre du fonctionnement normal d'un service de lecture publique : permanences aux publics (y compris accueil de classes), propositions d'animations, travail interne (rangement, catalogage et équipement des acquisitions,

AR Prefecture

005-210501078-20240212-12_2024-DE

Reçu communication,

Publié le 14/07/2024

Reçu communication, réalisation de rapport d'activité...), participation au choix lors de la venue du bibliothécaire, formation à la Bibliothèque Départementale, acquisitions de documents en librairie.

Tout bénévole intervenant pour la bibliothèque de Puy Saint André aura pris préalablement connaissance du règlement de fonctionnement de la bibliothèque et de celui de la collectivité territoriale.

Il aura également reçu une information sur le projet institutionnel afin de connaître les valeurs qui y président.

Le/la bibliothécaire bénévole propose son temps et sa compétence au service de la collectivité, et reconnaît que l'autorité publique s'exerce sur son activité bénévole. L'autorité publique reconnaît le bibliothécaire bénévole comme concourant au service public.

Le bénévolat est exclusif de tout lien de subordination.

ARTICLE 3 : DROITS DU BENEVOLE

Droit à la formation : la collectivité territoriale définit avec le bénévole les formations dont il peut bénéficier pour un service optimal aux publics. Il pourra donc suivre des formations à la Bibliothèque Départementale des Hautes-Alpes (formations prises en charge par le Conseil Départemental) ou auprès d'autres organismes. La sélection des formations se fera selon les critères suivants : besoins liés à l'exercice de la fonction de bibliothécaire, besoins personnels du bénévole, critère quantitatif (nombre de journée de formations par an), lieux de formation.

Frais de déplacement : les bibliothécaires bénévoles sont amenés, dans le cadre du service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la collectivité territoriale, en particulier pour leurs formations, leurs relations avec la Bibliothèque Départementale et leurs achats en librairie. Conformément à la réglementation en vigueur, et après que l'ordre de mission a été validé et signé, la collectivité territoriale procède au remboursement de leurs frais de déplacements, y compris ceux effectués avec leur véhicule personnel, selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux.

ARTICLE 4 : DEVOIRS DU BENEVOLE

Le bénévole s'engage à respecter le programme d'interventions établi et coordonné d'un commun accord avec le responsable de service et/ou le maire, dans le respect du projet institutionnel.

La motivation du bénévole est très importante, elle est de trois ordres : la conscience du service public, un goût prononcé pour la lecture et la volonté d'être un médiateur.

La notion de continuité de service public est importante afin de donner des repères aux publics accueillis dans la bibliothèque. En cas d'absence, le bénévole s'engage à prévenir le responsable de service dans des délais permettant de réorganiser l'activité (remplacement par une autre personne et/ou communication de la fermeture exceptionnelle de la bibliothèque).

Tout intervenant dans la bibliothèque a un devoir de réserve et de discrétion sur tout ce qui concerne la vie de la bibliothèque, de l'institution de tutelle et des usagers qui fréquentent le lieu.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

La collectivité territoriale de tutelle du bénévole s'engage à prendre toutes les dispositions administratives et légales concernant l'assurance des activités du bénévole dans ses fonctions

AR Prefecture

005-210501078-20240212-12_2024-DE

Reçu pour la bibliothèque

Publié le 14/02/2024

Ces assurances doivent couvrir la bibliothèque, son mobilier, le public reçu, les collections, le transport des collections et les personnes.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

A la demande écrite de l'une ou l'autre des parties, il pourra être mis fin à l'activité de bénévolat. Les membres du Conseil Municipal de la commune seront régulièrement informés des arrivées et départs des bénévoles.

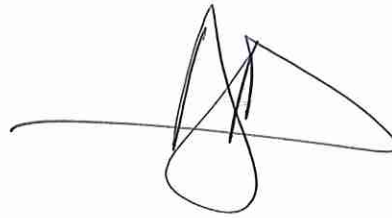
Fait à Puy Saint André, le

La bénévole,

.....

Mme le Maire,

Mme Estelle ARNAUD



AR Prefecture

005-210501078-20240212-12_2024-DE

Reçu le 14/02/2024

Publié le 14/02/2024

Liste des bénévoles de la bibliothèque municipale de Puy Saint André 2024

Prénom	Nom	Numéro de téléphone	Adresse mail
Thibaut	Robert	0646127241	Thibautp.robert@gmail.com
Véronique	Jalade	0674442643	Veronique.jalade@puy saint andre.fr
Ginette	Blais	0679350576	-
Anne	Koller	0682003188	-
Sylvie	Paillart	0643220289	-
Emilie	Riviere	0683011643	riviereemilie147@gmail.com
Nicole	Rampal	0672776713	-
Denis	Rampal	0672776713	-
Evo	Royer	0651844317	evoroyer@gmail.com
Guillaume	Prigent	0651049454	Guillaume.prigent05@gmail.com
Nicolas	Frys	0675873581	Nicolas.frys@gmail.com
Jasmin	Stettner	0769072121	Jasmin.stettner91@gmail.com
Couette	Prouvé	0664037098	Couette.prouve@gmail.com
Suzy	Goudet	0673365109	le.barbin@wanadoo.fr
Nicole	Hede	0607972866	<u>den.hede@laposte.net</u>
Fanny	Javelle	0642403553	<u>Fannyjavelle@gmail.com</u>